



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 14 février 2024

CONSOMMATION

Bilan des contrôles de la direction départementale de la protection des populations de la Moselle dans le domaine alimentaire : pratiques commerciales trompeuses et transports de marchandises

La direction départementale de la protection des populations de la Moselle a effectué des contrôles depuis le 1er février 2024 pour vérifier le respect des réglementations en matière de consommation, notamment en lien avec la brigade de douane de Saint-Avold.

Recherche de pratiques commerciales trompeuses dans la vente de produits alimentaires en grandes et moyennes surfaces

Entre le 1er et le 9 février, six enquêteurs de la direction départementale de la protection des populations de la Moselle ont effectué des contrôles dans 14 grandes et moyennes surfaces de la Moselle pour relever des anomalies d'étiquetage sur les denrées alimentaires, ainsi que des atteintes à l'obligation de loyauté de l'information délivrée au consommateur, notamment quant à l'origine des produits.

Les contrôles ont été effectués dans des magasins Leclerc, Intermarché, Norma, Match, Lidl, Cora, Aldi et Auchan, à Metz et alentours, à Sarrebourg/Château-Salins ainsi qu'à Thionville. Toutes les enseignes présentes en Moselle sont susceptibles d'être contrôlées et tous les rayons alimentaires sont visés par les contrôles.

Dans 8 des 14 enseignes, visitées de manière inopinée, des manquements à la réglementation sur l'information du consommateur ont été trouvés.

Des incohérences ont été relevées sur des produits annoncés comme originaires de France sur les pancartes de présentation de ces produits. Par exemple :

- un magasin à l'enseigne Lidl présentait comme "volaille française" des aiguillettes de poulet venant d'Allemagne ;
- un magasin à l'enseigne Leclerc présentait comme français des kiwis provenant d'Italie et des betteraves dont le préemballage précise qu'elles peuvent provenir de France, d'Espagne ou des Pays-Bas ;
- un magasin à l'enseigne Cora présentait comme françaises des scaroles provenant d'Espagne.

Les responsables des rayons concernés ont immédiatement rectifié les erreurs constatées et les enseignes concernées recevront un avertissement de la direction départementale de la protection des populations pour que cette situation ne se reproduise pas.

Contrôles de transport de marchandises alimentaires avec la douane au péage de Saint-Avold

La direction départementale de la protection des populations de la Moselle et la brigade de douane de Saint-Avold ont mené ensemble le vendredi 2 février 2024 une opération de contrôles de transport de marchandises alimentaires au péage de Saint-Avold.

L'opération visait à vérifier la transportabilité, la qualité et la légalité des denrées alimentaires transportées depuis un autre pays vers la France.

- 12 camions immatriculés en Lituanie, en Pologne, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, aux Pays-Bas, en Italie et en Allemagne ont été contrôlés ;
- la plupart des camions contrôlés étaient frigorifiques ;
- deux camions transportaient des denrées périssables à température dirigée : viande, produits laitiers, épinards et valériane frais, pizzas surgelées ;
- d'autres transportaient des produits alimentaires qui ne sont pas soumis au respect de la chaîne du froid : chocolats, nougats, pâquets de gâteaux, pâtes alimentaires, sauces tomates en bocaux ;
- un des camions contenait des cuves de préparations de fruits venant d'Allemagne et à destination de la Belgique, en vue d'une incorporation à des yaourts de fabrication industrielle ;
- 5 camions transportaient diverses denrées alimentaires fabriquées en Italie, en transit vers le Royaume-Uni.

Les agents de la douane ont procédé au contrôle des documents de transports et les agents de la direction départementale de la protection des populations ont vérifié la qualité et les conditions de transport des aliments.

Aucun manquement aux réglementations, tant douanière que d'hygiène des denrées n'a été relevé lors de ces contrôles.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Cabinet du préfet de la Moselle

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Service départemental de la
communication interministérielle